

Initiatives ministérielles

Le député nous a fait part d'idées intéressantes sur la façon dont les choses vont se passer.

Pour ma part, j'ai une attitude tout à fait négative à l'égard des comités législatifs et des comités permanents. Je pense en effet que leurs travaux se chevauchent et que cela ne fait qu'accroître les tâches des ministériels. À partir de son expérience, le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense des comités législatifs et de leur utilité lorsqu'il existe déjà des comités permanents capables de faire de l'excellent travail?

• (1640)

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai essayé de répondre à cela en affirmant que selon ma compréhension des recommandations du Comité McGrath, si les comités législatifs devaient s'inquiéter seulement et strictement des questions administratives, cela devait faire partie d'un système global permettant d'examiner certains principes politiques ou je ne sais quoi d'autres façons. Cela se produit. Les comités permanents examinent certaines questions et lorsqu'il en ressort enfin un projet de loi, il est renvoyé au comité législatif. Cependant, ce n'est pas toujours le cas.

Ce qu'on craint, c'est que le gouvernement présente un projet de loi dont l'objet n'a pas été étudié précédemment par un comité permanent et qu'il le soumette à un comité législatif en lui disant que malheureusement, en vertu du Règlement, il ne peut se pencher que sur les aspects administratifs de cette mesure; ainsi, tout le processus serait incomplet et on expédierait les choses d'une façon que nous trouvons tout à fait répréhensible.

En toute honnêteté, je tiens à dire que je n'ai pas beaucoup d'expérience, car du fait des domaines qui m'ont été confiés à titre de critique de mon parti, je n'ai pas siégé à beaucoup de comités législatifs. J'ai été en effet critique en matière d'affaires extérieures pendant trois ans. Peu de mesures législatives sont adoptées dans ce domaine et auparavant, je me suis occupé d'environnement. Or, au moment même où on présentait la législation sur l'environnement, à l'automne de 1987, on m'a confié les affaires extérieures. Je ne prétends pas avoir beaucoup d'expérience des comités législatifs. Cependant, de l'extérieur, j'ai le sentiment qu'ils ne fonctionnent pas aussi bien que nous l'avions prévu au départ.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, la période des questions et des observations est terminée.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur une motion du gouvernement qui, si jamais elle est ratifiée, aura des conséquences néfastes sur les futurs débats de cette Chambre.

J'aimerais dire dès le début que les abus du Règlement de la Chambre de la part du gouvernement conservateur ne représentent rien de nouveau. Nous, députés d'opposition, sommes habitués de voir le gouvernement abuser du Règlement de la Chambre.

Le gouvernement prétend que les changements proposés rendront les travaux de la Chambre plus pertinents et qu'ils aideront la Chambre à devenir plus efficace. Tout d'abord, il faut comprendre qu'une telle proposition vient d'un gouvernement qui, depuis seulement 1988, a invoqué la clôture à 13 occasions différentes et qui a limité le temps alloué pour débattre des projets de loi importants à plus de huit reprises. Donc, comment peut-on prendre au sérieux un gouvernement qui propose d'améliorer l'efficacité de la Chambre alors que dans le passé il n'a démontré que du mépris pour le Règlement de la Chambre? Les chiffres présentés sur le nombre de fois où la clôture a été utilisée démontrent ce point clairement.

Ce qui est encore plus sérieux, c'est que les changements proposés par ce gouvernement vont à l'encontre des principes mêmes du système parlementaire britannique que nous pratiquons. J'aimerais vous citer un petit paragraphe du *Précis de Procédure, Troisième édition*, pour démontrer comment ces propositions vont à l'encontre des principes de notre système parlementaire. Le premier paragraphe de la section 13 (A) se lit ainsi, et je cite:

Un aspect fondamental des principes sur lesquels reposent les procédures financières du Parlement veut que celui-ci n'accorde pas de subsides tant que l'opposition n'a pas eu l'occasion de démontrer pourquoi ils devraient être refusés.

Monsieur le Président, pour démontrer au peuple pourquoi les subsides devraient être refusés ou acceptés, l'opposition a à sa disposition des jours qu'on appelle «journées d'opposition» ou «jours désignés». C'est grâce à ces 25 jours par année que l'opposition peut démontrer au peuple canadien comment le gouvernement dépense son argent. Cependant, les changements proposés veulent réduire considérablement le nombre de journées d'opposition. La réduction des journées d'opposition diminuerait les occasions allouées à l'opposition pour contester les actes et dépenses du gouvernement.